
Conférence du désarmement

2 février 2021

Français
Original : anglais

Lettre datée du 4 janvier 2021, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la liste des résolutions et décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale, qui ont été adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la liste des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session, dans lesquelles il est fait expressément mention de la Conférence du désarmement, ainsi que des autres résolutions et décisions consacrées ou touchant à des questions de désarmement et de sécurité internationale.

(Signé) António Guterres



<i>À sa soixante-quatrième session, la Première Commission de l'Assemblée générale a adopté les résolutions et décisions ci-après, dans lesquelles il est fait expressément mention de la Conférence du désarmement</i>	
<i>I.</i>	
75/31	Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive (cinquième alinéa du préambule ; par. 2, 3, 4, 5 et 6 du dispositif)
75/34	Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes (dixième, douzième, treizième et seizième alinéas du préambule ; par. 2, 4 et 5 du dispositif)
75/35	Prévention d'une course aux armements dans l'espace (sixième, onzième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingt et unième alinéas du préambule ; par. 5, 6 et 8 du dispositif)
75/36	Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable (neuvième alinéa du préambule ; par. 4 du dispositif)
75/37	Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier (neuvième alinéa du préambule ; par. 2 et 3 du dispositif)
75/38	Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement (septième alinéa du préambule)
75/45	Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 (quinzième alinéa du préambule ; par. 4, 6 et 13 du dispositif)
75/49	Désarmement régional (par. 1 du dispositif)
75/50	Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (par. 2 du dispositif)
75/63	Désarmement nucléaire (seizième, dix-huitième, dix-neuvième, vingtième et vingt et unième alinéas du préambule ; par. 16, 17 et 20 du dispositif)
75/65	Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (vingt-troisième alinéa du préambule ; par. 17 du dispositif)
75/66	Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires (treizième et quatorzième alinéas du préambule)
75/69	Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (sixième et septième alinéas du préambule ; par. 3 du dispositif)
75/71	Modes d'action conjoints et dialogue tourné vers l'avenir pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires (huitième alinéa du préambule ; al. c) et e) du paragraphe 3 et al. a) du paragraphe 4 du dispositif)
75/73	Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires (neuvième alinéa du préambule)
75/75	Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (neuvième alinéa du préambule ; par. 1 et 2 du dispositif)
75/78	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (troisième alinéa du préambule)

<i>À sa soixante-quinzième session, la Première Commission de l'Assemblée générale a adopté les résolutions et décisions ci-après, dans lesquelles il est fait expressément mention de la Conférence du désarmement</i>	
<i>I.</i>	
75/80	Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (par. 5 du dispositif)
75/83	Rapport de la Conférence du désarmement (premier, troisième, cinquième, sixième, septième et huitième alinéas du préambule)
<i>II.</i>	
<i>Autres résolutions consacrées à des questions de désarmement et de sécurité internationale</i>	
75/30	Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique
75/32	Favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale
75/33	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient
75/39	Conséquences humanitaires des armes nucléaires
75/40	Traité sur l'interdiction des armes nucléaires
75/41	Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie
75/42	Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri
75/43	Relation entre le désarmement et le développement
75/44	Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement
75/46	Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925
75/47	Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération
75/48	Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements
75/51	Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional
75/52	Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction
75/53	Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements
75/54	Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques
75/55	Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction
75/56	Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre
75/57	Réduction du danger nucléaire

II.	<i>Autres résolutions consacrées à des questions de désarmement et de sécurité internationale</i>
75/58	Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive
75/59	Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés
75/60	Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques
75/61	Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération
75/62	Application de la Convention sur les armes à sous-munitions
75/64	Traité sur le commerce des armes
75/67	Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale
75/68	Renforcement et développement du système de traités et d'accords sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération
75/70	Prévention de l'acquisition de sources radioactives par des terroristes
75/72	Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires
75/74	Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement
75/76	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique
75/77	Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
75/79	Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale
75/81	Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement
75/82	Quarantième anniversaire de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
75/84	Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient
75/85	Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
75/86	Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
75/87	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
75/88	Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

III.	<i>Décisions adoptées sur des questions de désarmement et de sécurité internationale¹</i>
75/240	Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale
75/241	Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects
75/512	Réduction des budgets militaires
75/513	Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est
75/514	Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace
75/515	Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires
75/516	Vérification du désarmement nucléaire
75/517	Respect des accords et obligations en matière de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement
75/518	Missiles
75/519	Commission du désarmement
75/520	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
75/521	Planification des programmes
75/550	Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'information et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale créé par la résolution 73/27 de l'Assemblée générale en date du 5 décembre 2018
75/551	Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, créé par la résolution 73/266 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2018
75/552	Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus

Tous les documents et comptes rendus de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale qui étaient consacrés à des questions de désarmement et de sécurité internationale ont été distribués durant la session à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris aux membres de la Conférence du désarmement.

¹ La version finale des décisions adoptées durant la partie principale de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale sera publiée sous les cotes A/75/49 (Vol. I) et A/75/49 (Vol. II), documents qui peuvent être consultés dans le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (Sédoc), à l'adresse <https://documents.un.org>.